



Repartition des charges pour travaux

Par **eagle**, le **26/07/2015** à **18:11**

Notre immeuble est composé de 2 bâtiments A et B

Le descriptif est clair sur le règlement de copropriété sur les charges afférentes à chaque bâtiment

uniquement en charge commune pour ces 2 bâtiments la cour et l'accès cour .

Lors de l'AG les copropriétaires du bâtiment B ont voté pour que des travaux concernant leur bâtiment soit pris en charge par l'ensemble des copropriétaires des 2 bâtiments en faisant abstraction au règlement de copropriété .

Le syndic laisse faire et malgré mon insistance je n'ai pu obtenir que cette charge soit uniquement affectée au B .

Y a t-il un recours au près du syndic qui n'a pas fait respecter le règlement .

Merci pour votre réponse